



Rodez, le 10 novembre 2011

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Faisant suite à plusieurs demandes et en raison de l'existence de certaines zones d'ombre pour la réception du haut débit, je tiens à vous informer que le Conseil Général a décidé de prendre en charge l'achat et l'installation d'un kit réception satellite jusqu'à concurrence de 400 Euros.

Cette prise en charge est soumise à condition :

- *Ne pas être éligible à l'ADSL ;*
- *Ne pas être éligible au Wimax.*

Pour bénéficier de cette offre, les personnes intéressées devront faire une demande par écrit au Président du Conseil Général ou à l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron afin de recevoir en retour un dossier à compléter.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean Louis GRIMAL

*Délégué auprès du Président du Conseil
Général pour l'aménagement numérique*

*Président de l'Association Départementale des
Maires de l'Aveyron*